

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE CADARACHE

RAPPORT D'ACTIVITE 2009

PREAMBULE

Les principaux éléments de l'activité de la CLI en 2009 ont été les suivants :

- la mise en conformité de la CLI avec la loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire et le décret du 12 mars 2008 relatif aux CLI ;
- l'examen des projets des décisions de l'ASN relatives à la révision des autorisations de prélèvements et de consommation d'eau, de transferts et de rejets des effluents liquides et gazeux des INB civiles du Centre de Cadarache exploitées par le CEA ;
- l'incident de niveau 2 survenu dans l'installation ATPu (INB 32) en cours de démantèlement, à la suite de la découverte d'une quantité de plutonium résiduel très supérieure aux estimations.

Vingt-trois réunions dont deux réunions publiques ont été tenues en 2009 dont les procès-verbaux sont publiés sur le site Internet de la CLI www.cli-cadarache.fr (rubrique : *L'activité de la CLI*).

1. L'ASSEMBLEE PLENIERE

La CLI s'est réunie en assemblée plénière à quatre reprises en 2009.

➤ Le 18 février 2009

Une assemblée générale extraordinaire s'est tenue au château de Cadarache sous la présidence de Monsieur Pizot. Elle a adopté une modification des statuts et un nouveau règlement intérieur, proposée par le Président du Conseil général des Bouches-du-Rhône pour la mise en conformité de la CLI avec la loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire et le décret du 12 mars 2008 relatif aux CLI.

Cette assemblée générale extraordinaire a été suivie par une assemblée générale ordinaire qui a donné délégation au Conseil d'administration pour rendre l'avis de la CLI sur les projets de décisions de l'ASN relatives à la révision des limites de rejets des INB civiles de Cadarache dans l'environnement.

➤ Le 15 avril 2009

Une réunion plénière de la CLI s'est tenue au château de Cadarache sous la présidence de Monsieur Pizot. La Division de Marseille de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a présenté à la CLI son rapport annuel d'activité 2008 comprenant le bilan du contrôle du site du CEA/Cadarache. La CRIIRAD (Commission de recherche indépendante) a présenté à la CLI le rapport d'étude relatif à l'impact de Cadarache sur l'environnement qui lui avait été commandé par la CLI en 2007.

➤ Le 18 novembre 2009

La CLI a tenu une réunion plénière exceptionnelle sous la présidence de Monsieur Pizot dans la salle de

cinéma de St-Paul-lez-Durance pour auditionner le Directeur du CEA/Cadarache, le Délégué territorial et le Chef de la division de Marseille de l'ASN sur l'incident de niveau 2 survenu à l'ATPu.

➤ **Le 16 décembre 2009**

La CLI s'est réunie en Assemblée générale au Château de Cadarache dans sa nouvelle composition sous la présidence de Monsieur Pizot. L'adoption des statuts et du nouveau règlement intérieur a été confirmée.

Le Conseil d'administration, le Bureau et les Commissions permanentes Environnement et Communication ont été constitués.

Les comptes 2008, le programme prévisionnel 2010 et le budget prévisionnel 2010 ont été approuvés.

Les comptes-rendus des réunions sont publiés sur le site Internet de la CLI : www.cli-cadarache.fr (rubrique *Activité de la CLI – L'assemblée plénière de la CLI*).

2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois en 2009.

➤ **Le 28 janvier 2009**

Le Conseil d'administration s'est réuni au château de Cadarache sous la présidence de Monsieur Pizot. Il a examiné les projets de modification des statuts et de nouveau règlement intérieur pour la mise en conformité de la CLI avec la loi TSN. Il a préparé l'Assemblée générale extraordinaire et l'Assemblée générale ordinaire du 18 février 2009.

➤ **Le 28 mai 2009**

Le Conseil d'administration s'est réuni au château de Cadarache sous la présidence de Monsieur Pizot. Il a examiné le rapport financier et les comptes 2008. Il a examiné les recommandations de la CRIIRAD suite à l'étude sur l'impact du site de Cadarache sur l'environnement et a pris des décisions sur des demandes de campagnes de mesures complémentaires. Le Conseil d'administration a en outre constitué un groupe de travail pour l'examen des projets de décisions de l'ASN relatives à la révision des limites de rejets des INB civiles de Cadarache. Ce groupe de travail était composé des personnes suivantes :

- Madame Foucher, représentante de l'association Fare-Sud,
- Monsieur Galizi, expert,
- Monsieur Sesny, représentant du syndicat CFDT PACA,
- Madame Noé, adjointe au maire de Vinon-sur-Verdon.

➤ **Le 23 septembre 2009**

Le Conseil d'administration s'est réuni à la mairie de St-Paul-lez-Durance sous la présidence de Monsieur Pizot. Il a rendu l'avis de la CLI sur les projets des décisions de l'ASN relatives à la révision des limites de rejets des INB civiles de Cadarache. Cet avis de la CLI a été publié sur le site Internet de la CLI : www.cli-cadarache.fr (rubrique *Activité de la CLI – Les avis de la CLI*).

➤ **Le 16 décembre 2009**

A la suite de l'Assemblée générale qui s'est tenue le même jour, le Conseil d'administration nouvellement constitué s'est réuni pour constituer le Bureau de la CLI et désigner les présidents et vice-présidents des commissions Environnement et Communication.

Les comptes-rendus des réunions sont publiés sur le site Internet de la CLI : www.cli-cadarache.fr (rubrique *Activité de la CLI – Le Conseil d'administration*).

3. LE BUREAU

Le Bureau de la CLI s'est réuni à trois reprises :

- le 14 janvier et le 18 novembre pour suivre la mise en œuvre du programme d'activité de la CLI et préparer les réunions du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale,
- le 20 octobre sur l'incident de niveau 2 survenu à l'ATPu.

4. LA COMMISSION ENVIRONNEMENT

Animée par Monsieur Francis Galizi, la Commission Environnement s'est réunie en 2009 à six reprises :

- le 18 février, pour examiner le rapport d'étude préliminaire V0 de la CRIIRAD ;
- le 7 mai, pour étudier les recommandations de la CRIIRAD ;
- le 17 juin, pour examiner les projets de décisions de l'ASN relatives à la révision des autorisations de rejets des INB civiles de Cadarache dans l'environnement ;
- le 9 septembre (réunion commune avec la Commission d'information auprès de l'INBS-PN de Cadarache), pour examiner les rapports publics 2008 du CEA/Cadarache et les propositions du Groupe de travail concernant les projets de décisions de l'ASN relatives à la révision des autorisations de prélèvements et de rejets dans l'environnement du CEA/Cadarache.
- le 14 octobre, pour une présentation par l'ASN de la règle fondamentale de sûreté relative au risque sismique et sa mise en œuvre à Cadarache.
- le 9 novembre, pour une présentation par l'IRSN des dernières avancées du programme Envirhom (impact environnemental et sanitaire des faibles doses chroniques de radioactivité).

Lors de chacune de ces réunions, les derniers incidents survenus à Cadarache ont été passés en revue avec les représentants de l'exploitant qui ont répondu à toutes les questions des membres de la Commission.

Les comptes-rendus de ces réunions sont consultables sur le site Internet de la CLI : www.cli-cadarache.fr (rubrique *L'activité de la CLI – La Commission Environnement*).

5. LA COMMISSION COMMUNICATION

En application de la loi Transparence et Sécurité Nucléaire, la CLI doit assurer une large diffusion des résultats de ses travaux sous une forme accessible au plus grand nombre.

Cette information est principalement assurée par le bulletin trimestriel *CLIC Info* et par le site Internet www.cli-cadarache.fr.

En 2009, quatre numéros du *CLIC Info* ont été publiés. La Commission Communication, chargée d'élaborer le *CLIC info*, animée par Monsieur Daniel Massimino, s'est réunie quatre fois à cet effet : les 11 mars, 3 juin, 9 septembre et 25 novembre.

Les thèmes des dossiers traités dans le *CLIC info* ont été les suivants :

- *CLIC info* n° 26 (janvier-février-mars 2009) : *La CLI de Cadarache : bilan 2008 et perspectives 2009*;
- *CLIC info* n°27 (avril-mai-juin 2009) : *Le tritium en question* ;
- *CLIC info* n° 28 (juillet-août-septembre 2009) : *L'étude CRIIRAD* ;
- *CLIC info* n°29 (octobre-novembre-décembre 2009) : *Rapport Transparence et Sécurité Nucléaire 2008 du CEA/Cadarache*.

La Commission Communication a en outre organisé en 2009 deux réunions publiques :

- le 23 juin à Vinon-sur-Verdon (18h, Salle des fêtes) : Présentation de l'étude réalisée par la CRIIRAD sur le thème : *L'impact de Cadarache sur l'environnement*.
- le 24 septembre à Ginasservis (18h, Salle des fêtes) sur le thème : *Les rejets et la sûreté du CEA/Cadarache : Quel impact sur l'environnement et les personnes ?*

Les comptes-rendus de ces réunions publiques sont publiés sur le site Internet de la CLI : www.cli-cadarache.fr (rubrique *L'activité de la CLI – Les réunions publiques*).

6. VISITES D'INSTALLATION

- Le 18 novembre, une visite de l'ATPu a été organisée pour les membres de la CLI à la suite de l'incident de niveau 2 survenu dans cette installation ;
- Le 17 décembre, une visite de la nouvelle installation Magenta destinée à l'entreposage des matières nucléaires solides en remplacement de l'installation MCMF, a été organisée pour les membres de la CLI avant sa mise en exploitation.

7. L'INCIDENT DE L'ATPU

Le 6 octobre 2009, le CEA/Cadarache a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) la découverte, lors du nettoyage et du démontage d'équipements mécaniques dans des boîtes à gants de l'installation ATPu en cours de démantèlement, d'une quantité de plutonium en rétention très supérieure aux estimations. Ces boîtes à gants sont des enceintes étanches qui constituent une barrière entre les matières nucléaires et les opérateurs. La matière résiduelle s'est déposée progressivement durant l'exploitation passée de l'installation dans des endroits inaccessibles de certaines boîtes à gants. Un communiqué de presse est publié le lendemain par le CEA/Cadarache. Cette découverte révélant un dépassement des limites autorisées, le CEA/Cadarache propose le classement de l'incident au niveau 1 de l'échelle INES, qui en compte 7. Les dépôts récupérés au moment de la déclaration s'élevaient à 22 kg environ et, d'après les estimations, la quantité totale pourrait s'élever à 39 kg. La matière fissile étant restée confinée, cette découverte n'a eu aucune conséquence pour les travailleurs, l'environnement et la population.

La CLI a reçu le 6 octobre la déclaration de l'incident et le 7 octobre le communiqué de presse publié par le CEA/Cadarache.

La Commission Environnement de la CLI, réunie le 14 octobre, a examiné l'incident avec les représentants du CEA/Cadarache et de l'ASN. Elle a été informée à cette occasion de la décision prise le même jour par l'ASN de reclasser l'incident au niveau 2 de l'échelle INES.

Le Bureau de la CLI s'est réuni le 20 octobre pour faire un nouveau point de la situation avec le CEA/Cadarache et l'ASN et a décidé de réunir la CLI en séance plénière exceptionnelle le 18 novembre 2009. Il a publié le 21 octobre un communiqué de presse. Dans ce communiqué, il a pris acte des assurances données par le CEA/Cadarache et par l'ASN concernant l'absence de conséquences de l'incident pour l'environnement et les personnes. Il a constaté cependant avec inquiétude les dysfonctionnements révélés par l'incident concernant l'évaluation des dépôts de matières fissiles résiduelles dans l'installation, compte-tenu des conséquences graves que cela pourrait avoir au niveau du risque de criticité. Il a demandé aussi un renforcement des contrôles tant internes par l'exploitant qu'externes par les autorités de contrôle sur les autres installations de Cadarache pouvant présenter des situations similaires. Il a signalé par ailleurs que ces écarts pourraient aussi concerner d'autres sites nucléaires et a alerté les autres CLI sur ce point. Il a indiqué enfin que la CLI s'attachera à suivre avec une attention toute particulière les suites qui seront données à cet incident par le CEA/Cadarache et l'ASN, et tiendra informé le public sur son site Internet www.cli-cadarache.fr et dans son bulletin public d'information CLIC info.

La CLI de Cadarache s'est réunie en séance plénière extraordinaire le 18 novembre à Saint-Paul-lez-Durance pour auditionner Serge Durand, Directeur du CEA/Cadarache, Jean-Louis Lemarchand, Directeur de l'Etablissement AREVA NC de Cadarache, Laurent Roy, Délégué territorial de l'ASN et Laurent Kueny, Chef de la Division de Marseille de l'ASN. Par souci de transparence, la réunion a été ouverte à la presse. Une visite de l'installation ATPu a été organisée avant la réunion pour les membres de la CLI.

Le 20 novembre, Monsieur Pizot, Président de la CLI, accompagné par Monsieur Galizi, animateur de la Commission Environnement et par Monsieur Massimino, animateur de la Commission Communication, a été auditionné par le HCTISN (Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sûreté nucléaire) qui a souhaité recueillir son témoignage sur ce dossier et tout particulièrement sur les questions d'information, de concertation et de transparence.

8. LA PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE L'ANCCLI

La CLI de Cadarache est membre de l'association nationale des CLI (ANCCLI). A ce titre, des membres de la CLI ont participé aux travaux suivants de l'ANCCLI :

- Monsieur Galizi a participé au Groupe permanent « *Territoires - Post-Accident nucléaire* » créé par l'ANCCLI pour fédérer et soutenir les réflexions menées par les CLI sur les problématiques que poseraient aux territoires la gestion d'une situation post-accidentelle sur le moyen et le long terme.
- Monsieur Galizi a participé au colloque organisé les 10 et 11 juin 2009 à Paris sur le thème « *Les CLI, de la vigilance à la responsabilité* » ;
- Monsieur Massimino a participé le 21 octobre à l'assemblée générale de l'ANCCLI ;
- Monsieur Galizi, Monsieur Mercier et Monsieur Massimino, accompagnés du secrétaire de la CLI ont participé le 9 décembre à la 21^{ème} conférence nationale des CLI organisée à Paris par l'ASN en partenariat avec l'ANCCLI, sur le thème « *La poursuite d'exploitation des réacteurs, la surveillance de l'environnement et l'information du public* ».

9. AUTRES ACTIVITES

Une rencontre avec une délégation du CLIS de Bure en visite à Cadarache s'est tenue le 6 juillet au château de Cadarache.

Une rencontre avec deux commissaires de l'ASN (Marie-Pierre Comets et Michel Bourguignon) accompagnés de membres de la division de Marseille de l'ASN s'est tenue le 10 septembre à la mairie de Saint-Paul-lez-Durance.
